



PROCÈS-VERBAL

DU

CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU 19 DÉCEMBRE 2024

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 19 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil Métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE régulièrement convoqué le jeudi 19 décembre 2024, a été assemblé sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN.

CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS : 81

Secrétaire de Séance : VEYRAT-MASSON Béatrice

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Thierry ALBERTINI, Mme Dominique ANDREOTTI, Mme Valérie BATTESTI, M. Robert BENEVENTI, M. Philippe BERNARDI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Pierre BONNEFOY, M. Laurent BONNET, M. Guillaume CAPOBIANCO, M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Olivier CHARLOIS, M. Amaury CHARRETON, M. Franck CHOUQUET, M. Jean-Pierre COLIN, M. Laurent CUNEO, Mme Nadine ESPINASSE, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Brigitte GENETELLI, Mme Delphine GROSSO, M. Laurent JEROME, M. Arnaud LATIL, Mme Amandine LAYEC, M. Emilien LEONI, Mme Geneviève LEVY, M. Mohamed MAHALI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, M. Jean-David MARION, Mme Josée MASSI, Mme Anne-Marie METAL, M. Joseph MINNITI, Mme Valérie MONDONE, Mme Isabelle MONFORT, M. Christophe MORENO, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Marie Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Mme Virginie PIN, Mme Chantal PORTUESE, M. Guy RAYNAUD, Mme Valérie RIALLAND, Mme Rachel ROUSSEL, M. Bernard ROUX, M. Francis ROUX, Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Yann TAINGUY, M. Albert TANGUY, Mme Magali TURBATTE, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Jean Sébastien VIALATTE, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT, M. Christian SIMON

REPRÉSENTES : Mme Hélène ARNAUD-BILL ayant donné pouvoir à Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Gilles BALDACCHINO ayant donné pouvoir à M. Amaury NAVARRANNE, Mme Béatrice BROTONS ayant donné pouvoir à M. Laurent JEROME, M. François CARRASSAN ayant donné pouvoir à M. Francis ROUX, Mme Corinne CHENET ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre COLIN, M. Yannick CHENEVARD ayant donné pouvoir à M. Amaury CHARRETON, M. Luc DE SAINT-SERNIN ayant donné pouvoir à M. Albert TANGUY, Mme Anaïs DIR ayant donné pouvoir à M. Patrice CAZAUX, M. Jean-Pierre EMERIC ayant donné pouvoir à M. Christian SIMON, Mme Corinne JOUVE ayant donné pouvoir à M. Robert CAVANNA, Mme Sylvie LAPORTE ayant donné pouvoir à M. Thierry ALBERTINI, M. Philippe LEROY ayant donné pouvoir à M. Olivier CHARLOIS, M. Erick MASCARO ayant donné pouvoir à M. Laurent BONNET, M. Jean-Louis MASSON ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Audrey PASQUALI-CERNY ayant donné pouvoir à Mme Amandine LAYEC, M. Joël TONELLI ayant donné pouvoir à Mme Nadine ESPINASSE, Mme Sandra TORRES ayant donné pouvoir à Mme Nathalie BICAIS

ABSENTS : Mme Basma BOUCHKARA, M. Anthony CIVETTINI, Mme Pascale JANVIER, M. Bruno ROURE.

SOMMAIRE

24/12/000 AIDE FINANCIERE DE LA METROPOLE AUX VICTIMES DU CYCLONE CHIDO AYANT FRAPPE MAYOTTE.....	6
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2024	6
N°24/12/001 - RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE.....	7
N°24/12/002 - BUDGET PRINCIPAL DE LA MÉTROPOLE TOULON - PROVENCE MÉDITERRANÉE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025	7
N°24/12/003 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025.....	12
N°24/12/004 BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉS MARINES DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025.....	13
N°24/12/005 - BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITÉS ENTREPRENEURIALES, INNOVANTES ET UNIVERSITAIRES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025	14
N° 24/12/006 - BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025.....	14
N°24/12/007 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025.....	15
N° 24/12/008 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025	15
N°24/12/009 - BUDGET ANNEXE EAU - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025 ..	16
N° 24/12/010 - BUDGET ANNEXE PORTS MÉTROPOLITAINS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025.....	16
N°24/12/011 - BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025	17
N°24/12/012 - BUDGET ANNEXE PARKINGS MÉTROPOLITAINS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025	17
N°24/12/013 - RÉPARTITION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE - MISE À JOUR 2024	18
N° 24/12/014 - ADOPTION DE LA TARIFICATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION À VOCATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC MÉTROPOLITAIN	18
N°24/12/015 - MISE À JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'OPERATION DE REHABILITATION DU QUARTIER DES OURSINIÈRES AU PRADET.....	19
N° 24/12/016 MISE À JOUR DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2020-2024 RELATIVE A LA CONNEXION ÉLECTRIQUE DES NAVIRES À QUAI DU PORT DE TOULON CÔTE D'AZUR (CENAQ)	19

N° 24/12/017 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DU PRADET POUR TRAVAUX DE RÉNOVATION DES TERRAINS DE TENNIS DU PRADET - EXERCICE 2023 - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°24/02/008 DU 22 FÉVRIER 2024.....	22
N° 24/12/018 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR TRAVAUX DE RÉNOVATION VISANT À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DANS LES ÉCOLES - EXERCICES 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	22
N°24/12/019 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DU REVEST-LES-EAUX POUR RÉHABILITATION AIRE DE JEUX - CRÈCHE DU VILLAGE - EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	23
N° 24/12/020 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR « TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ DE LA TOUR ROYALE » - EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	23
N°24/12/021 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA MÉTROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DANS LES CIMETIÈRES - EXERCICES 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	24
N°24/12/022 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR TRAVAUX DE RÉNOVATION DU GYMNASSE DE LA ROSERAIE VISANT À SÉCURISER ET À AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE PRATIQUE DES VISITEURS - EXERCICES 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE	24
N° 24/12/023 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA MÉTROPOLE TPM A LA VILLE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER POUR REMPLACEMENT DES PORTAILS DU GROUPE SCOLAIRE DE L'ORÉE DU BOIS - EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	25
N° 24/12/024 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE D'OLLIOULES POUR LA RESTAURATION ET L'AMÉNAGEMENT DU JARDIN DU VERGER DES GORGES POUR LA SAUVEGARDE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET AGRICOLE - EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE	25
N°24/12/025 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS - GRAND PROJET URBAIN - OLLIOULES - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	26
N°24/12/026 - 24DSP01-DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP), POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAIN DE MER SUR LA COMMUNE DE HYÈRES - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUS-TRAITÉ DE PLAGE, LOT DE PLAGE N°1 DU CEINTURON	26
N°24/12/027 - AVENANT N°1 AU CONTRAT 23CONC03 - DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR EST COMPRENANT LES COMMUNES DE CARQUEIRANNE, HYÈRES ET LA CRAU - MISES EN COHÉRENCE D'ARTICLES DU CONTRAT, PRÉCISIONS DE RÉDACTION, TARIFICATION POUR LES ABONNÉS « IRRIGANT AGRICOLE »	27

N° 24/12/028 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CRÉMATORIUM LA SEYNE-SUR-MER POUR L'ANNÉE 2023	28
N° 24/12/029 - DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE L'ENERGIE DES COMMUNES DU VAR (TE83 SYMIELEC VAR).....	28
N°24/12/030 - CONCESSION RENOUVELLEMENT CENTRE VILLE DE TOULON - CONVENTION DE GESTION – AVENANT N°6 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	29
N° 24/12/031 CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE ENTRE LA MÉTROPOLE TPM, L'EPF PACA ET LA VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR - COEUR DE VILLE II -AUTORISATION DE SIGNATURE	30
N° 24/12/032 CONVENTION D'ANTICIPATION FONCIÈRE AVEC L'EPF PACA SUR LES TERRITOIRES À ENJEUX - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE	31
N°24/12/033 - CONVENTION HABITAT MULTI-SITES N°3 AVEC L'EPF PACA - AVENANT N°2 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	32
N°24/12/034 - PROCÉDURE DE CLÔTURE DE LA ZAC DES PLAYES SUR LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER EN APPLICATION DE L'ARTICLE R311-12 DU CODE DE L'URBANISME VALANT SUPPRESSION.....	32
N°24/12/035 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE POUR LA PÉRIODE 2024/2029 - ARRÊT DU PROJET DÉFINITIF	33
N° 24/12/036 HABITAT PRIVÉ - BIEN CHEZ SOI - ENGAGEMENT DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE DANS LE DÉPLOIEMENT DU PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV.....	33
N°24/12/037 - HABITAT PRIVÉ - OPAH-RU TOULON, LA SEYNE- SUR-MER ET HYÈRES-LES-PALMIERS - POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION DE L'HABITAT DES PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS - DISPOSITIFS TRANSITOIRES POUR L'ANNÉE 2025.....	34
N°24/12/038 - HABITAT PRIVÉ - BIEN CHEZ SOI - POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION DE L'HABITAT DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS RELEVANT DES PLAFONDS ANAH - POURSUITE DU DISPOSITIF TRANSITOIRE POUR L'ANNÉE 2025	35
N° 24/12/039 DISPOSITIF AIDE AU PERMIS - ADOPTION DU DISPOSITIF POUR L'ANNÉE 2025 ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS AFFÉRENTES.....	35
N°24/12/040 - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - 2023.....	36
N° 24/12/041 CONVENTION DE COOPÉRATION PUBLIC-PUBLIC POUR LA REALISATION DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ MÉTROPOLITAINE DE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	42
N°24/12/042 - CONVENTION DE COOPÉRATION PUBLIC - PUBLIC POUR LA REALISATION D'UN PLAN D' ACTIONS RELATIF AUX ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	

SUR LES SITES NATURELS DE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - AUTORISATION DE SIGNATURE	43
N° 24/12/043 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC TRES HAUT DEBIT POUR L'ANNÉE 2023	45
N°24/12/044 - FONDS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE, AUDIOVISUELLE ET NOUVEAUX MÉDIAS - MODIFICATION DU CADRE D'INTERVENTION - 2025.....	45
N° 24/12/045 APPROBATION DU RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE À OPÉRATION UNIQUE LA SEYNOISE DES EAUX - EXERCICE 2023.....	46
N° 24/12/046 CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES ACHATS D'EAU PENDANT LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ADDUCTION D'EAU BRUTE CARCÈS/LA VALETTE-DU-VAR A BESSE SUR ISSOLE - AUTORISATION DE SIGNATURE	47
N°24/12/047 - CONVENTION DE REVERSEMENTS PÉRIODIQUES D'ACOMPTES À L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANÉE CORSE AU TITRE DES SOMMES PERÇUES POUR LA REDEVANCE SUR LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE	48
N°24/12/048 - FIXATION DU MONTANT DE LA CONTRE-VALEUR RELATIVE A LA REDEVANCE DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ANNÉE 2025	48
N° 24/12/049 FIXATION DU MONTANT DE LA CONTRE-VALEUR RELATIVE A LA REDEVANCE DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE - ANNÉE 2025.....	49
N° 24/12/050 AVENANT N°1 AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE RELATIF AUX MODALITÉS DE GESTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION DE PORQUEROLLES À HYÈRES.....	49
N°24/12/051 - RÉGIE DE RECETTES PARKINGS MÉTROPOLITAINS - TARIFICATION 2025	50
N° 24/12/052 REGLEMENT GENERAL D'EXPLOITATION DES PORTS EN RÉGIE DE LA MÉTROPOLE TPM - MISE À JOUR	51
N° 24/12/053 PORT DE ST ELME - COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER - REMBOURSEMENT PARTIEL D'UNE PARTIE DE LA REDEVANCE 2024 SUITE À L'ENVAHISSEMENT DU PORT PAR LES FEUILLES MORTES DE POSIDONIES	52
N° 24/12/054 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2025 AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE « VIGIE PORT »	52

La séance est ouverte à 9 h 03 par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, je déclare la séance de notre Conseil Métropolitain ouverte. Je vais demander à Madame VEYRAT-MASSON de bien vouloir faire l'appel.

Mme VEYRAT-MASSON.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

(Il est procédé à l'appel.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer. Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais que nous ayons une pensée particulière pour nos compatriotes mahorais qui ont connu le désastre que l'on sait. Bien entendu, un événement d'une telle ampleur justifie la solidarité nationale qu'exprimera le gouvernement puisque c'est vraiment un phénomène national. Mais il est important aussi d'avoir une solidarité territoriale et l'AMF, l'Association des Maires de France, en collaboration avec la Protection Civile, la Croix-Rouge, France Urbaine, l'ANEL et l'Union Nationale des centres communaux d'action sociale, appellent à cette solidarité territoriale à laquelle nous voulons participer. En conséquence, si vous en êtes d'accord, je propose une aide de 10 000 euros affectée à la protection civile de la part de Toulon Provence Méditerranée, dans un premier temps.

24/12/000 AIDE FINANCIERE DE LA METROPOLE AUX VICTIMES DU CYCLONE CHIDO AYANT FRAPPE MAYOTTE

Pas d'observation ? Qui est pour ? Je vous remercie.

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2024

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais vous demander d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2024. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation, il est donc approuvé.

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2024 est approuvé.

M. LE PRÉSIDENT.- Beaucoup de délibérations budgétaires à ce Conseil, et donc une prestation particulière de Monsieur MUSSO. On commence par le règlement budgétaire et financier de la Métropole TPM. Ange MUSSO.

N°24/12/001 - RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

M. MUSSO.- Bonjour, il s'agit d'appliquer un nouveau règlement. On a déjà validé un règlement en 2020, on l'a un petit peu retouché, mais les grandes règles de gestion demeurent les mêmes. Il s'agit simplement de quelques précisions.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien, s'il n'y a pas de précisions supplémentaires demandées, pas d'opposition, pas d'abstention, c'est donc approuvé.

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Budget principal de la Métropole. Vote du budget primitif.

M. MARION et Mme MONDONE entrent dans la salle.

N°24/12/002 - BUDGET PRINCIPAL DE LA MÉTROPOLE TOULON - PROVENCE MÉDITERRANÉE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025

M. MUSSO. - Je pensais que vous alliez faire une petite présentation, Monsieur le Président. Le budget primitif cette année se voit avec encore plus d'incertitudes que les années précédentes, puisque nous avons un projet de Loi de finances qui n'a pas été voté. Donc on se retrouve dans une situation un peu compliquée. Et nous avons fait le choix, à la Métropole, de vous présenter un budget qui prend en compte les efforts qui auraient dû être demandés aux collectivités locales. C'est faire preuve de prudence, c'est faire preuve de pragmatisme. Aussi ce budget reprend ces grandes lignes, mais surtout qui fait la part belle à nos investissements. Nous allons investir près de 273 millions d'euros. Ça reste une somme très importante et nous conservons tous nos grands projets métropolitains. Voilà, Monsieur le Président, si vous voulez je donne les chiffres ou si vous voulez rajouter quelque chose.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 442 387 584 euros et en investissement à 272 914 753 euros.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, l'essentiel a été dit lors du rapport d'orientation budgétaire. On aura sûrement cette année une décision budgétaire

modificative plus importante que les années précédentes pour tenir compte des corrections, amendements, évolutions du budget de l'État. Une remarque peut-être, on est attentif aux économies qui doivent être faites, même si les marges de manœuvre sont limitées. Parmi celles-là, il y aura sans doute un effort à faire au niveau des subventions qui sont délivrées par TPM, comme c'est le cas dans toutes les collectivités. C'est sans doute une baisse de l'ordre de 5 % qui sera suggérée ultérieurement. Est-ce qu'il y a des observations ?

Oui, Madame Portuese.

Mme PORTUESE.- Je vous remercie. Alors, le budget qui nous est présenté aujourd'hui reflète une volonté affirmée d'investir dans des projets structurants. Ces initiatives ambitieuses et nécessaires s'inscrivent dans une dynamique de modernisation de notre Métropole, et on ne peut que s'en féliciter. L'épargne brute continue d'augmenter, passant de 30,6 millions d'euros en 2024 à 32,2 millions d'euros prévus en 2025, ce qui traduit une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Les 78 millions d'euros consacrés à la voirie métropolitaine témoignent d'un effort significatif pour entretenir et moderniser les routes, un enjeu central pour la qualité de vie et de mobilité. La stabilité fiscale avec des taux d'imposition inchangés est appréciable en période d'inflation, ce qui permet aux ménages de conserver une partie de leur pouvoir d'achat. Cependant, je souhaiterais, si vous permettez, revenir sur certains points que j'avais soulevés lors de l'examen du rapport d'orientations budgétaires.

Tout d'abord, la question de l'endettement. Avec un niveau qui avoisine désormais les 440 millions d'euros, nous devons rester particulièrement vigilants face aux risques que cela engendre, notamment dans un contexte économique marqué par la hausse des taux d'intérêt et l'inflation. Cela nécessite une attention particulière pour garantir que nos marges de manœuvre financières soient préservées face aux besoins croissants de notre territoire. L'empreinte d'équilibre de 131,7 millions d'euros interroge sur la capacité de la Métropole à maintenir un endettement soutenable à long terme, il représente près de 50 % de la section d'investissement. Il convient de rappeler que cette pratique, bien qu'usuelle, a pour effet de reporter la charge de nos décisions sur les générations futures. De plus, ces intérêts de la dette s'élèvent à 9,5 millions d'euros en section de fonctionnement, soit une ponction significative sur nos marges de manœuvre.

Quels sont les scénarios prévus pour amortir cette dette et réduire son poids dans les années à venir ? Le ratio d'endettement n'est pas explicitement mentionné dans les documents budgétaires. Il serait utile d'en connaître l'évolution. Où en sommes-nous dans notre capacité de désendettement ? Quelle trajectoire financière prévoyons-nous pour éviter une dégradation de notre situation budgétaire ? Si l'investissement est indispensable, près de 273 millions d'euros pour ce budget, il ne doit pas se faire au détriment de la soutenabilité de nos finances publiques. Une stratégie pluriannuelle de désendettement couplée à une anticipation des coûts d'exploitation récurrente, par exemple pour le BHNS, devrait être clairement définie. Par ailleurs, les subventions d'investissement reçues atteignent 53 millions d'euros, mais cette somme ne pourrait-elle pas être accrue par un travail renforcé de recherche de

fonds européens ou nationaux ? J'ai également constaté un faible transfert de fonctionnement vers l'investissement, ce qui pourrait limiter les projets autofinancés.

Ensuite, sur le volet environnemental, si les projets proposés vont dans la bonne direction, il manque une vision globale et intégrée. Les crédits pour les actions en faveur du littoral, 1,8 million d'euros, l'électrification, 700 000 euros, et la politique de l'air, 85 000 euros, paraissent modestes face aux enjeux climatiques. Peut-on envisager une augmentation de ces crédits ou des projets spécifiques pour accélérer la transition écologique ? Avons-nous pleinement mobilisé les dispositifs européens, notamment pour les projets liés à la transition énergétique ? Nous ne disposons toujours pas d'un plan stratégique pour atteindre la neutralité carbone ni de mesures spécifiques pour renforcer la résilience climatique de nos infrastructures et de nos territoires. Pourquoi ne pas inscrire ce budget dans une démarche plus ambitieuse en intégrant, par exemple, des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables sur nos infrastructures, ou encore la restauration des écosystèmes naturels ou la gestion des ressources en eau ? Un plan transversal répondant aux défis climatiques, articulant mobilité, adaptation, changement climatique et biodiversité ferait de notre Métropole un modèle. Sur le plan social, et même si le fonds d'aide aux jeunes de 365 000 euros est appréciable, il est crucial de développer des mesures concrètes pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables et accorder plus d'attention à l'inclusion sociale. Enfin, sur le plan culturel, je note l'absence d'une programmation pluriannuelle pour des équipements culturels ou d'un plan pour démocratiser l'accès à la culture dans les quartiers défavorisés.

Pour conclure, si des efforts évidents de maîtrise budgétaire ont été réalisés, on ne veut pas se contenter d'une trajectoire qui manque de clarté sur les priorités stratégiques et les bénéfices concrets pour notre territoire. En adoptant une approche prudente et dès aujourd'hui, nous pourrions maintenir des marges de manœuvre budgétaire pour faire face à des imprévus tels que des crises économiques ou même des catastrophes climatiques. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Il faut donc essayer de ne pas trop s'endetter, même si nous sommes la quatrième Métropole la moins endettée de France et la dixième sur les 44 villes en agglomération. Il faut augmenter les investissements, mais augmenter les investissements et réduire la dette, c'est une difficulté qui est parfois insoluble. Et bien entendu, il faut faire plus pour le social, le développement durable, la culture et le reste. Bien. Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Monsieur Navarranne.

M. NAVARRANNE.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, tout est conforme dans la présentation de ce budget aux éléments avancés lors de notre débat

d'orientations budgétaires. Et ainsi donc, si les équilibres financiers restent dans les normes acceptables, y compris pour une opposition comme la nôtre, nous nous opposerons à votre budget. Nous ne voyons pas la trace de l'apaisement fiscal, même modeste, que nous attendions. Je rappelle que la part de notre collectivité dans la taxe foncière avait été augmentée de 25 % il y a de ça deux ans. Il pouvait y avoir un effort, même modeste, réalisé, nous ne le voyons pas et cela justifiera aussi notre opposition. Pas plus d'assurance sur les grands projets, malgré les échanges, les explications, je pense bien sûr au BHNS, je pense à « Mayol à Pipady ». Il y a des frémissements, semble-t-il, mais aucune assurance à nos yeux, ce qui justifie là aussi de nous opposer globalement à votre budget, le reflet de la politique que vous allez mener.

Certes, la Loi de finances n'a pas été adoptée. Je tiens quand même à rappeler qu'elle n'a même pas été présentée. Elle n'a même pas été présentée au vote des députés, puisque la censure qui s'est appliquée n'a pas été sur la présentation du texte budgétaire de notre pays, mais du texte sur le budget de la sécurité sociale. C'est-à-dire qu'y compris avec un gouvernement Barnier non censuré, on n'en saurait pas plus sur l'adoption du budget. Et reconnaissez aussi que la censure, dont on peut discuter par ailleurs, n'a pas affecté particulièrement le fonctionnement de l'État. Nous savons que les efforts demandés à nos collectivités ne seront peut-être pas aussi drastiques que ceux qui seront finalement imposés l'année prochaine. Après tout, réjouissons-nous que la censure a peut-être engendré la non-présentation d'un budget qui était néfaste, à la fois pour les administrés en général et pour les collectivités en particulier.

Que faut-il se souhaiter budgétairement ou même politiquement pour l'année 2025 ? Il n'est pas encore le temps d'émettre les vœux de bonne année, mais malgré tout, que ce soit l'occasion d'échanger ensemble, souhaitons peut-être de retrouver l'unité métropolitaine qui a été légèrement écornée cette année.

Pour résumer, Toulon et Hyères méritent de conserver un hôpital privé, mais La Crau aurait pu aussi travailler à cet hôpital privé pour son territoire, pour ce qui peut se passer par ailleurs. En fait, ça a été le reflet pour nous l'année 2024 d'une unité à laquelle nous ne participions pas clairement, mais malgré tout qui n'était pas inintéressante pour la dynamique du territoire et le service de nos administrés, une dynamique qui aura été légèrement brisée. Ce budget sera le dernier de plein exercice pour l'actuelle majorité métropolitaine. De nouvelles dynamiques se nouent, se créent, elles appellent à la responsabilité et l'engagement pour l'avenir de nos administrés et c'est à cela que nous devons tous, collectivement, malgré nos sensibilités parfois très différentes, nous attacher ensemble. En votant contre votre budget, nous n'en participerons pas moins pour l'année qui vient à la défense des Toulonnaises et des Toulonnais et des habitants de la Métropole Toulon Provence Méditerranée. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est gentil pour les autres qui ne sont pas à Toulon. Vous l'avez ajouté au dernier moment, vous avez bien fait.

M. NAVARRANNE.- J'ai sauvé l'honneur à la fin.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez bien fait, oui c'était juste. Autre intervention ? J'aimerais simplement vous rappeler, Monsieur NAVARRANNE, que quand vous dites que les grands projets sont en panne, le BHNS, je parle sous contrôle de la Maire de Toulon, aura son premier tronçon important achevé en 2028 et il y a une réflexion qui est actuellement menée qui permettra sans doute à ce moment-là d'aller jusqu'à la gare de la Pauline, donc c'est une vision qui paraît positive. Sur « Mayol à Pipady », j'assume totalement la responsabilité, il y avait eu un appel d'offres différent sur quatre lots, deux seulement avaient été attribués, j'estime que le temps qui passe justifie, et nous l'avons provoqué, une réunion avec les partenaires du privé pour réfléchir à une solution globale et cohérente. On ne peut pas, me semble-t-il, avoir une stratégie sur deux lots quand on ne sait pas ce qu'on fait sur les deux autres. Donc il y a une réflexion et ils l'ont bien compris.

Sur les autres grands projets, je me permets de dire que, par exemple, l'opération grand site avance bien à Hyères, que la corniche Tamaris Pacha est d'actualité à La Seyne. En d'autres termes, les grands projets continuent de façon positive, même si, mais peut-être que n'ayant pas encore accédé aux principales responsabilités, vous ignorez les méandres administratifs, l'enquête publique qui vient en dernier moment, qui n'était pas prévue, etc., qui font qu'aujourd'hui les délais sont extrêmement longs. On peut le regretter, le choc de simplification est toujours très attendu, mais je ne suis pas sûr qu'un jour on ait cet avènement.

Quant à l'hôpital, vous me permettrez de dire que je respecte les points de vue de chacun, respectez néanmoins ceux du Maire de Toulon et d'Hyères qui ont pensé devoir conserver une clinique sur leur territoire, même si je peux concevoir que d'autres aient souhaité un hôpital privé à La Crau. Simplement, c'était par transfert, c'est ça qui a créé une difficulté d'interprétation et aujourd'hui, il appartient aux responsables de cet hôpital privé de se déterminer.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix le budget primitif de l'exercice 2025.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

POUR : 69

CONTRE : 2 - M. Gilles BALDACCHINO – M. Amaury NAVARRANNE

ABSTENTION : 6 – M. Olivier CHARLOIS - M. Philippe LEROY - Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI - Mme Rachel ROUSSEL - Mme Chantal PORTUESE

(Adoption à la majorité)

M. LE PRÉSIDENT.- Budget primitif des transports, Monsieur MUSSO.

N°24/12/003 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le budget s'équilibre en fonctionnement à 112 647 610 euros et en investissement à 57 932 499 euros.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Oui, Madame Muschotti.

Mme MUSCHOTTI.- Merci. Monsieur le Président, chers collègues, en écrivant ces quelques mots, je pensais à ma mère, qui nous répétait tout le temps quand on n'écoutait pas toujours ce qu'il fallait : « je suis une vieille bique à tout le temps vous répétez les choses ». Et aujourd'hui, c'est moi qui ai l'impression d'être une vieille bique, mais je me suis raccrochée à un adage un peu moins crispant, en tout cas en ce qui me concerne, qui dit que la répétition est la mère de l'apprentissage, le père de l'action, ce qui en fait l'architecte de l'accomplissement. Alors, la présentation du budget annexe des transports pour 2025 met en lumière des défis récurrents qui doivent être traités avec ambition et cohérence. Les besoins de mobilité de nos concitoyens augmentent, tout comme leur exigence et c'est légitime, pour avoir un réseau de transport efficace, fiable et moderne. Le faible nombre de voyages par habitant révèle une sous-utilisation préoccupante de notre réseau, et ce constat s'explique en grande partie par l'absence d'un système structurant de transport capacitaire - j'essaie de varier le vocabulaire pour dire tramway, vous l'aurez compris - qui pourrait pourtant transformer durablement nos déplacements en améliorant la fréquence, la régularité et l'attractivité.

Ce retard nous place dans une situation singulière parmi les Métropoles françaises et limite considérablement notre capacité à répondre à la fois aux objectifs de transition écologique et aussi à l'attractivité de notre territoire et donc il est impératif que notre Métropole prenne la mesure de cette situation et engage une réflexion stratégique pour combler ce manque. Comme je le défends depuis plusieurs années, je réitère évidemment mon engagement en faveur d'un développement de réseau de tramway, pour Toulon, mais pas que, pour l'ensemble de la Métropole qui pourrait être touchée par des tracés qui ont déjà été mis sur la table. Ce projet n'est pas un simple investissement dans les

infrastructures, c'est un véritable choix de société. C'est un acte fort pour la justice sociale et environnementale et c'est aussi un levier de transformation économique majeure. En 2025, il n'est peut-être plus question d'attentisme ou de demi-mesure, je l'espère. Notre métropole doit se doter d'outils de mobilité à la hauteur des enjeux du 21^e siècle. Le tramway est une solution éprouvée dans toutes les grandes Métropoles, pourquoi pas ici ?

Et deuxième sujet, depuis 2001, à la fois nos administrés, mais aussi nos entreprises contribuent financièrement à un réseau de transport à la hauteur des enjeux. Est-il possible d'avoir une vision globale de ce que cela nous a coûté, des études qui ont été menées pour finalement abandonner en cours de route le projet tramway et retourner sur un projet qui, je le répète encore une fois, n'est, à mon sens et au sens des experts qui ont fourni un certain nombre de documents, pas à la hauteur de la situation de notre Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je ne fais aucune réponse. Elles ont été apportées, elles sont récurrentes. Je vous demande de vous référer aux comptes rendus des années précédentes. Simplement, la différence, c'est qu'aujourd'hui, le trajet du BHNS est totalement arrêté, que la première étape est entamée et que, puisque vous faisiez des citations, il faut parfois arrêter de faire grève.

M. MUSSO. - Oui, juste une remarque générale sur les experts. Je pense qu'on parle des mêmes experts qui ont amené la France dans la situation où elle est aujourd'hui. Donc, tous les experts, j'aimerais bien qu'on les oublie un peu.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien, pas d'autres observations ? Je mets aux voix le budget primitif des transports 2025. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

POUR : 70

CONTRE : 2 - M. Gilles BALDACCHINO - M. Amaury NAVARRANNE

ABSTENTION : 5 – M. Olivier CHARLOIS - M. Philippe LEROY - Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI - Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à la majorité)

M. LE PRÉSIDENT. - Budget annexe parc d'activités marines à Saint-Mandrier.

N°24/12/004 BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉS MARINES DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025

M. MUSSO. - Monsieur le Président, mes chers collègues, le budget s'équilibre en fonctionnement 1 721 017 euros et un investissement à 1 262 600 euros.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 – M. Olivier CHARLOIS - M. Philippe LEROY - Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI - Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Budget annexe espaces d'activités entrepreneuriales innovantes et universitaires.

N°24/12/005 - BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITÉS ENTREPRENEURIALES, INNOVANTES ET UNIVERSITAIRES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025

M. MUSSO.- Le budget s'équilibre en fonctionnement à 3 658 970 euros et un investissement à 888 500 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT.- Même vote ? Même vote.

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 – M. Olivier CHARLOIS - M. Philippe LEROY - Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI - Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Budget annexe aménagement des zones d'activités économiques.

N° 24/12/006 - BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025

M. MUSSO.- Le budget s'équilibre en fonctionnement à 5 150 000 euros et en investissement à 2 575 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT.- Même vote ? Même vote. Merci.

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 – M. Olivier CHARLOIS - M. Philippe LEROY - Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI - Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Budget annexe assainissement.

N°24/12/007 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025

M. MUSSO.- Le budget s'équilibre en fonctionnement à 23 587 125 euros et un investissement à 29 006 734 euros.

M. LE PRÉSIDENT.- Même vote ? Contre ? Abstention. Je vous remercie.

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 - M. Gilles BALDACCHINO – M. Olivier CHARLOIS - M. Philippe LEROY - Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Budget annexe assainissement non collectif.

N° 24/12/008 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025

M. MUSSO.- Le budget s'équilibre en fonctionnement à 35 020 euros et il n'y a pas d'investissement.

M. LE PRÉSIDENT.- Même vote ? Même vote.

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 - M. Gilles BALDACCHINO – M. Olivier CHARLOIS - M. Philippe LEROY - Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Vote du budget primitif annexe de l'eau.

N°24/12/009 - BUDGET ANNEXE EAU - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025

M. MUSSO.- Le budget s'équilibre en fonctionnement à 18 552 674 euros et en investissement à 18 752 667 euros.

M. LE PRÉSIDENT.- Observations ? Qui est pour ? Qui s'abstient ?

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 - M. Gilles BALDACCHINO – M. Olivier CHARLOIS - M. Philippe LEROY - Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Budget annexe des ports métropolitains.

N° 24/12/010 - BUDGET ANNEXE PORTS MÉTROPOLITAINS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025

M. MUSSO.- Le budget s'équilibre en fonctionnement à 9 624 110 euros, en investissement à 11 962 303 euros. Et ce sont toujours les mêmes ports, je ne vais pas les citer à chaque délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà, mais simplement on a une délibération au lieu de sept ou huit. Qui est pour ? Qui s'abstient ? C'est donc approuvé.

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 – M. Olivier CHARLOIS - M. Philippe LEROY - Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI - Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Toulon port de commerce.

N°24/12/011 - BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025

M. MUSSO.- Le budget s'équilibre en fonctionnement à 6 643 000 euros et en investissement à 3 634 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT.- Même vote ? Même vote. Je vous remercie.

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 – M. Olivier CHARLOIS - M. Philippe LEROY - Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI - Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Parkings métropolitains.

N°24/12/012 - BUDGET ANNEXE PARKINGS MÉTROPOLITAINS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025

M. MUSSO.- Ici aussi, réunion de huit parkings. Donc, en fonctionnement, le budget s'équilibre à 2 186 402 euros et un investissement à 3 882 402 euros.

M. LE PRÉSIDENT.- Abstention ? Contre ? C'est donc approuvé.

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 - M. Gilles BALDACCHINO – M. Olivier CHARLOIS - M. Philippe LEROY - Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Répartition de la dotation de solidarité communautaire, Monsieur MUSSO.

N°24/12/013 - RÉPARTITION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE - MISE À JOUR 2024

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, chaque année, nous devons revoir la répartition de la dotation de solidarité communautaire conformément à la loi de finances 2020 qui a créé les nouvelles obligations en termes de critères qui tiennent compte du potentiel financier, du potentiel fiscal et du revenu par habitant. Nous avons décidé de garder, ce qu'il se faisait avant cette date, une enveloppe minimale de 50 000 euros qui s'équilibre avec l'attribution de compensation. Mais je dois reconnaître, vous remercier mes chers collègues, car la seule commune qui en bénéficie, c'est la commune du Revest.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Des observations ? Qui est contre ? Abstention ? Abstention.

POUR : 71

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 - M. Gilles BALDACCHINO – M. Olivier CHARLOIS - M. Philippe LEROY - Jean-David MARION - M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Tarification des redevances d'occupation.

N° 24/12/014 - ADOPTION DE LA TARIFICATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION À VOCATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC MÉTROPOLITAIN

M. MUSSO.- Oui, nous avons revu la tarification des redevances d'occupation à vocation commerciale du domaine public métropolitain en se conformant aux tarifs de chacune des communes sur le territoire concerné.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 - M. Gilles BALDACCHINO – M. Olivier CHARLOIS - M. Philippe LEROY - M. Amaury NAVARRANNE –

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Autorisation de programme et crédits de paiement pour l'opération de réhabilitation du quartier des Oursinières au Pradet.

N°24/12/015 - MISE À JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'OPERATION DE REHABILITATION DU QUARTIER DES OURSINIÈRES AU PRADET

M. MUSSO.- Oui, nous avons, comme chaque Conseil Métropolitain, des mises à jour d'autorisation de programme. En ce qui concerne le quartier des Oursinières au Pradet, justement, deux crédits de paiement ont une incidence financière sur le montant global de l'autorisation de programme qui passe de 5,6 millions de TTC à 7,5 millions de TTC, soit une augmentation de 1,9 million d'euros TTC. Il convient de prolonger sa durée de 4 ans fixée à 9 ans, soit de 2022 à 2030. C'est pour prendre en compte une enquête publique.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Pas d'abstention ? De contre ? C'est donc adopté. Abstention du Pradet.

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – Mme Valérie RIALLAND - Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Mise à jour des crédits de paiement pour l'autorisation de programme relative à la connexion électrique des navires à quai du port de Toulon Côte d'Azur. Voilà aussi un grand projet qui est abouti du point de vue de la Métropole et où l'on attend que les armateurs s'adaptent à cette situation très bonne pour l'environnement Madame Portuese.

N° 24/12/016 MISE À JOUR DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2020-2024 RELATIVE A LA CONNEXION ÉLECTRIQUE DES NAVIRES À QUAI DU PORT DE TOULON CÔTE D'AZUR (CENAQ)

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, on n'a pas tout payé en 2024. En fin d'année, la clôture comptable nous empêche de tout payer, toutes les factures. Donc on va les reporter sur 2025 et l'autorisation de programme est revalorisée à hauteur de 24 000 092 euros.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Oui, Monsieur Navarranne.

M. NAVARRANNE.- C'est simplement l'occasion pour nous de rappeler l'engagement qui avait été pris par votre prédécesseur d'interdire l'amarrage à

nos quais pour tous bateaux à partir du moment où les quais seront effectifs en électrification. D'interdire l'amarrage de tous bateaux qui ne seraient pas équipés pour pouvoir se connecter électriquement. C'est un engagement qui a été pris, qu'on retrouve aux procès-verbaux de notre collectivité, et si on peut surseoir au délai qui s'impose à cette décision le temps que les prises soient disponibles. Je rappelle que même si c'est un grand projet qui a enfin son aboutissement, il ne s'est pas fait dans la quiétude, puisqu'alors qu'on nous expliquait que ça n'était pas possible et ça nous a été expliqué pendant des années, alors même que l'armée d'ailleurs le faisait sur le quai d'en face.

M. LE PRÉSIDENT.- Réjouissez-vous que ce soit fait.

M. NAVARRANNE.- Et ce depuis très longtemps.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas une approche historique systématique.

M. NAVARRANNE.- Je peux me réjouir, mais chassez le naturel, il revient au galop.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, il court vite.

M. NAVARRANNE.- J'ai toujours, dans mon satisfecit, un petit côté négatif, de rappel, de débats houleux, certes, non pas dans cet hémicycle, mais dans celui de la ville de Toulon. Donc ça a été long. On nous a longtemps expliqué que ça n'était pas possible. Puis décision a été prise de faire. Nous pouvons parfaitement consentir au fait qu'il y a les ralentissements administratifs, le choc de simplification qu'on attend toujours et qui n'interviendra jamais. Je peux plussoir à cet argument. Simplement voilà, il est important de rappeler qu'à partir du moment où le branchement sera effectif, engagement a été pris de ne plus autoriser les bateaux à venir s'amarrer dans le port de Toulon et qui ne seraient pas connectés électriquement aux bornes mises à disposition et financées par nos administrés et par notre collectivité du coup.

M. LE PRÉSIDENT.- Peut-être une autre façon de prononcer cette volonté, c'est de dire, le jour où il y aura suffisamment de bateaux qui seront connectables, ceux qui ne seront pas connectables ne seront pas acceptés. Parce que comprenez quand même que nous ne sommes pas maîtres de l'investissement privé et du rythme auquel les bateaux vont s'adapter. Il serait quand même ennuyeux qu'il n'y ait plus que deux pointus dans le port de Toulon.

M. NAVARRANNE.- Sauf simplement, encore une fois, un, que les compagnies ne sont pas prises au dépourvu.

M. LE PRÉSIDENT.- Pardon ?

M. NAVARRANNE.- Les compagnies qui desservent le port ne sont pas prises au dépourvu. Elles sont au courant depuis longtemps.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr.

M. NAVARRANNE.- Deuxièmement, qu'elles ont tout de même une faculté d'effectuer, de prendre des décisions qui ne sont pas dans les méandres des collectivités et des administrations de notre pays.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est pour ça qu'on les encourage à aller vite.

M. NAVARRANNE.- Quand un chef d'entreprise prend une décision, il peut le faire. Troisièmement, c'est un engagement qui a été pris et qui a été très clair. Je peux entendre maintenant que le changement de Président affine un peu la manière dont ça nous a été avancé, mais nous nous rappelons que c'était l'engagement et c'est un engagement auquel nous tenons. Et donc nous souhaitons qu'il soit maintenu. Encore une fois, les compagnies qui desservent le port de Toulon ne sont pas de grandes nécessiteuses et avaient largement le temps d'effectuer la mise aux normes de leur bateau.

M. LE PRÉSIDENT.- On me dit que, par exemple, Corsica Ferry sera totalement équipé en 2025. Donc voilà, c'est plus qu'un vœu.

M. NAVARRANNE.- Déjà comblé, merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. En tous les cas, ça va dans la très bonne direction.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Toujours le Pradet, les courts de tennis au Pradet.

N° 24/12/017 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DU PRADET POUR TRAVAUX DE RÉNOVATION DES TERRAINS DE TENNIS DU PRADET - EXERCICE 2023 - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°24/02/008 DU 22 FÉVRIER 2024

M. MUSSO.- Oui, pardon, Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est une convention d'attribution qui va annuler et remplacer la délibération du 22 février 2024. Au vu du nouveau plan de financement, le 22 février on avait voté un fonds de concours de 60 000 euros et là la commune nous demande de revenir simplement à 23 360 euros.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Pas de contre ? C'est donc approuvé.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Fonds de concours pour la ville de Toulon pour l'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles.

N° 24/12/018 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR TRAVAUX DE RÉNOVATION VISANT À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DANS LES ÉCOLES - EXERCICES 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- La participation de TPM s'élève à 802 705,34 euros sur une dépense de 1 638 174,16 euros.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas fait voter le 16 parce que personne n'a rien dit donc j'ai supposé qu'il était adopté. Et là, pour le fonds de concours Toulon de 802 705,34 euros. Pas d'observation ? C'est donc adopté.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Convention d'attribution d'un fonds de concours pour le Revest-Les-Eaux.

N°24/12/019 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DU REVEST-LES-EAUX POUR RÉHABILITATION AIRE DE JEUX - CRÈCHE DU VILLAGE - EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LE PRÉSIDENT.- Coût total de l'opération, 26 425,98 euros. Participation de TPM, 13 000. Autofinancement. La différence. C'est pour les aires de jeux de la crèche située au cœur du village. Pas d'observation ? C'est donc adopté.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Toujours fonds de concours à la ville de Toulon pour travaux de mise en sécurité de la Tour Royale.

N° 24/12/020 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR « TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ DE LA TOUR ROYALE » - EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Le coût total de l'opération s'élève à 166 982,50 € et la participation au TPM à 81 821,43 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? C'est donc adopté.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Fonds de concours, Ville de Toulon, amélioration des conditions d'accueil dans les cimetières.

N°24/12/021 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA MÉTROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DANS LES CIMETIÈRES - EXERCICES 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Le coût total d'opération s'élève à 475 865,83 € et la participation de notre Métropole à 233 174,26 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? C'est donc adopté.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Toujours la ville de Toulon, Gymnase de la Roseraie à rénover. Fonds de concours.

N°24/12/022 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR TRAVAUX DE RÉNOVATION DU GYMNASSE DE LA ROSERAIE VISANT À SÉCURISER ET À AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE PRATIQUE DES VISITEURS - EXERCICES 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Le coût total de l'opération s'élève à 499 959,16 € et la participation de TPM à 244 979,99 €.

M. LE PRÉSIDENT. Pas d'observation ? C'est donc adopté.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Saint-Mandrier, pour le groupe scolaire de L'Orée du bois.

N° 24/12/023 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA MÉTROPOLE TPM A LA VILLE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER POUR REMPLACEMENT DES PORTAILS DU GROUPE SCOLAIRE DE L'ORÉE DU BOIS - EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Le coût total d'opération s'élève à 52 168,56 € et la participation de notre Métropole à 24 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? C'est donc adopté.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Fonds de concours pour la ville d'Ollioules pour la restauration et l'aménagement du jardin du Verger des Gorges.

N° 24/12/024 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE D'OLLIIOULES POUR LA RESTAURATION ET L'AMÉNAGEMENT DU JARDIN DU VERGER DES GORGES POUR LA SAUVEGARDE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET AGRICOLE - EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Le coût total d'opération s'élève à 320 000 € et la participation de notre Métropole à 70 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Il en est donc ainsi décidé.

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – M. Jean-David MARION

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Convention d'attribution d'un fonds de concours pour le grand projet urbain d'Ollioules.

N°24/12/025 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS - GRAND PROJET URBAIN - OLLIOULES - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Oui, là il s'agit de la ville d'Ollioules qui va verser un fonds de concours à la Métropole. Le budget prévisionnel d'opération grand projet urbain Ollioulais s'élève à 51 102 450 euros et la ville a attribué un fonds de concours à la Métropole d'un montant de 9 829 826 euros.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? C'est donc adopté.

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – M. Jean-David MARION

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Délégation de service public pour l'exploitation de l'activité de Bain de mer sur la commune de Hyères. Plage numéro 1 du Ceinturon. Monsieur Cavanna.

N°24/12/026 - 24DSP01-DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP), POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAIN DE MER SUR LA COMMUNE DE HYÈRES - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUS-TRAITÉ DE PLAGE, LOT DE PLAGE N°1 DU CEINTURON

M. CAVANNA.- Merci Monsieur le Président, il s'agit de l'attribution du lot de plage n°1 à la SARL, le Marais.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? C'est donc adopté.

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 - M. Gilles BALDACCHINO – M. Olivier CHARLOIS - M. Philippe LEROY - M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Délégation de service public pour l'exploitation des services de l'eau potable pour le secteur comprenant Carqueiranne, Hyères et La Crau.

N°24/12/027 - AVENANT N°1 AU CONTRAT 23CONC03 - DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR EST COMPRENANT LES COMMUNES DE CARQUEIRANNE, HYÈRES ET LA CRAU - MISES EN COHÉRENCE D'ARTICLES DU CONTRAT, PRÉCISIONS DE RÉDACTION, TARIFICATION POUR LES ABONNÉS « IRRIGANT AGRICOLE »

M. CAVANNA.- Oui, en 2023, on attribue le contrat de DSP à la société Suez et on passe aujourd'hui un avenant pour rectifier un certain nombre de petites incohérences qui s'étaient glissées dans les pièces du contrat.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. À titre d'information, l'augmentation éventuelle du prix de l'eau ou le nouveau prix de l'eau a été déterminé quand ? Il est déjà effectif ou c'est à venir ?

M. CAVANNA.- Oui, c'est effectif.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix ces amendements. Pas d'observation ? C'est donc adopté.

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 - M. Gilles BALDACCHINO – M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Rapport d'activités de délégation pour le crématorium de La Seyne.

N° 24/12/028 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CRÉMATORIUM LA SEYNE-SUR-MER POUR L'ANNÉE 2023

M. CAVANNA.- Oui, La Seyne-sur-Mer a confié la concession du Crématorium en 2011, depuis lors TPM est devenu concédant par le jeu des transferts des compétences et nous prenons acte de la présentation du rapport d'activités pour l'année 2023 par le groupement gestionnaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, Madame Portuese.

Mme PORTUESE.- Je crois qu'il y a une erreur dans la date qui est notée sur la délibération. Nous nous sommes réunis le 29 novembre dernier en CCSPL. Et il est noté qu'on prend en compte la date du 1er décembre 2023. Donc c'est juste une erreur de transcription. Je voulais le noter, mais c'est pour le corriger. Ce n'est pas la bonne date, en fait.

M. LE PRÉSIDENT.- Bon, c'est une correction, elle sera opérée. Je mets aux voix. Qui est pour ? S'abstient ? Contre ? C'est donc adopté.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

Monsieur BALDACCHINO, Monsieur NAVARRANNE et Madame ROUSSEL prennent acte du rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Désignation d'un nouveau membre au sein du syndicat mixte de l'énergie des communes du Var. Monsieur Cavanna.

N° 24/12/029 - DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE L'ENERGIE DES COMMUNES DU VAR (TE83 SYMIELEC VAR)

M. CAVANNA.- Oui, à la suite de la démission de notre représentante, il y a lieu de la remplacer. Il vous est proposé la candidature de Monsieur Jacques ÉTIENNE de la commune de Carqueiranne et si tout le monde en est d'accord, on pourra procéder par vote à main levée.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? C'est donc adopté.

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 - M. Gilles BALDACCHINO – M. Olivier CHARLOIS - M. Philippe LEROY - M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Pour la prochaine délibération, j'invite Madame PASQUALI-CERNY, Madame TURBATTE, Madame MONDONE, Madame PIN, Madame LEVY et Monsieur CHOUQUET à s'absenter temporairement, puisque cela concerne la concession au renouvellement centre-ville de Toulon, convention de gestion.

Madame TURBATTE, Madame MONDONE, Madame PIN, Madame LEVY et Monsieur CHOUQUET sortent de la salle.

Monsieur VIALATTE quitte la salle et donne pouvoir à Madame MASSI.

N°24/12/030 - CONCESSION RENOUVELLEMENT CENTRE VILLE DE TOULON - CONVENTION DE GESTION – AVENANT N°6 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Nathalie BICAIS.

Mme BICAIS.- Merci, Monsieur le Président. Le dispositif institué par la Convention de gestion de la concession a prévu le versement au concessionnaire VAD du montant global de la participation par la ville. La Métropole remboursant ensuite la ville de la part qui lui incombe au titre des compétences transférées. La ville de Toulon, bien sûr. Il s'agit d'autoriser la signature d'un avenant intervenant chaque année afin d'acter le montant des participations à la charge des deux collectivités pour l'année à venir. Compte tenu de la répartition des compétences entre la ville de Toulon et la Métropole, la participation de la Métropole pour 2025 est fixée à 2 134 286,60 euros.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? C'est donc approuvé.

POUR : 68

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 4 – M. Olivier CHARLOIS - M. Philippe LEROY -
M. Amaury NAVARRANNE - M. Gilles BALDACCHINO**

**NPPV – 5 - M. Franck CHOUQUET - Mme Geneviève LEVY -
Mme Valérie MONDONE - Mme Virginie PIN - Mme Magali
TURBATTE**

(Adoption à l'unanimité)

*Madame TURBATTE, Madame MONDONE, Madame PIN, Madame LEVY et
Monsieur CHOUQUET entrent dans la salle.*

M. LE PRÉSIDENT.- Convention d'intervention foncière entre la métropole
TPM, l'EPF PACA et la ville de La Valette. Monsieur SIMON ne participera pas
au vote.

M. ALBERTINI.- Monsieur le Président, je suis aussi membre du conseil
d'administration de l'EPF PACA au titre du département.

M. LE PRÉSIDENT.- Ne participez pas au vote.

M. ALBERTINI.- Je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur SIMON et Monsieur ALBERTINI sortent de la salle.

**N° 24/12/031 CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE ENTRE LA
MÉTROPOLE TPM, L'EPF PACA ET LA VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR -
COEUR DE VILLE II -AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. LE PRÉSIDENT.- Madame BICAIS.

Mme BICAIS.- Cette convention foncière tripartite permet l'intervention de
l'EPF sur plusieurs opérations d'ensemble dans le périmètre concessif Cœur
de ville 2 à La Valette-du-Var. Le programme envisagé comporte environ
400 logements, dont 40 % de logements aidés, pour premier engagement
financier de l'EPF PACA à hauteur de 5 millions d'euros sur un montant total
nécessaire de 10 millions d'euros.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Une abstention.
C'est donc approuvé.

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 - M. Gilles BALDACCHINO – M. Olivier CHARLOIS - M. Philippe LEROY - M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL

NPPV – 4 - M. Thierry ALBERTINI - M. Jean-Pierre EMERIC - Mme Sylvie LAPORTE - M. Christian SIMON

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Alors toujours sur l'EPF PACA, convention d'anticipation financière. Avenant numéro un, Madame BICAIS.

N° 24/12/032 CONVENTION D'ANTICIPATION FONCIÈRE AVEC L'EPF PACA SUR LES TERRITOIRES À ENJEUX - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme BICAIS.- La Métropole Toulon Provence Méditerranée et l'EPF PACA ont signé le 31 juillet 2018 une convention d'anticipation foncière sur les territoires à enjeu de la Métropole pour un montant de 50 millions d'euros dont 40 millions ont été autorisés. Il s'agit de l'avenant numéro un à la convention d'anticipation foncière ayant pour objet de prolonger de deux ans la durée de la convention soit jusqu'au 31 décembre 2026 afin de statuer sur le devenir opérationnel des sites restant hébergés. Par ailleurs, cet avenant n'ayant pas vocation à accueillir de nouveaux sites, le montant de la Convention est diminué de 20 millions d'euros pour le porter à 30 millions.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, il y a des observations ? Pas d'observations.
C'est donc approuvé.

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NPPV – 4 - M. Thierry ALBERTINI - M. Jean-Pierre EMERIC - Mme Sylvie LAPORTE - M. Christian SIMON

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Convention Habitat Multi-sites n°3 à l'EPF PACA.

N°24/12/033 - CONVENTION HABITAT MULTI-SITES N°3 AVEC L'EPF PACA - AVENANT N°2 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme BICAIS.- L'avenant à cette convention a pour objet de prolonger sa durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026, afin de poursuivre les actions en faveur de la production de logements par l'acquisition et la cession de tènements fonciers dans l'attente de l'élaboration d'une prochaine convention Habitat à caractère Multi-sites n°4, intégrant les orientations du futur PLH métropolitain. Le montant d'engagement du portage inscrit dans la convention reste inchangé.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé. Monsieur SIMON et Monsieur ALBERTINI peuvent revenir.

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**NPPV – 4 - M. Thierry ALBERTINI - M. Jean-Pierre EMERIC -
Mme Sylvie LAPORTE - M. Christian SIMON**

(Adoption à l'unanimité)

Monsieur SIMON et Monsieur ALBERTINI entrent dans la salle.

M. LE PRÉSIDENT.- Procédure de clôture de la ZAC des Playes sur la commune de La Seyne.

N°24/12/034 - PROCÉDURE DE CLÔTURE DE LA ZAC DES PLAYES SUR LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER EN APPLICATION DE L'ARTICLE R311-12 DU CODE DE L'URBANISME VALANT SUPPRESSION

Mme BICAIS.- Conformément au dossier de réalisation de la zone d'aménagement concertée, ZAC dite des Playes, sur la commune de la Seyne, tous les lots ont été vendus, les équipements publics réalisés, les espaces publics classés dans le domaine public. Cette ZAC peut donc être clôturée et ainsi rendre à nouveau applicable lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme validant la création de surfaces taxables, la perception de la part métropolitaine de la taxe d'aménagement dont l'application avait été supprimée lors de sa création, ainsi que la participation pour le financement de l'assainissement collectif.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Abstention ? Votes contre ? C'est donc approuvé.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Programme local de l'habitat de la Métropole, arrêt du projet définitif, Madame LEVY.

N°24/12/035 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE POUR LA PÉRIODE 2024/2029 - ARRÊT DU PROJET DÉFINITIF

Mme LEVY.- Merci Monsieur le Président, ce projet a pour objet d'arrêter le projet définitif du programme local de l'habitat, d'en autoriser sa transmission aux préfets et services de l'État et d'engager des échanges avec des services de l'État pour solliciter la délégation des aides à la pierre.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est bon, très bien. Des observations sur le PLH ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? C'est donc approuvé.

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 - M. Gilles BALDACCHINO – M. Jean-David MARION - M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Habitat privé.

N° 24/12/036 HABITAT PRIVÉ - BIEN CHEZ SOI - ENGAGEMENT DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE DANS LE DÉPLOIEMENT DU PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV

Mme LEVY.- Oui, ce projet a pour objet d'acter l'engagement de la Métropole Toulon Provence Méditerranée dans le nouveau dispositif de contractualisation intitulé Pacte France-Rénov »

M. LE PRÉSIDENT.- Même vote ? Ok, c'est donc approuvé.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Toujours habitat privé OPAH-RU Toulon, La-Seyne-sur-mer et Hyères.

N°24/12/037 - HABITAT PRIVÉ - OPAH-RU TOULON, LA SEYNE- SUR-MER ET HYÈRES-LES-PALMIERS - POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION DE L'HABITAT DES PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS - DISPOSITIFS TRANSITOIRES POUR L'ANNÉE 2025

Mme LEVY.- Oui, il s'agit de valider la poursuite des aides de la Métropole dans le cadre des dispositifs transitoires durant l'année 2025 sur le périmètre des OPAH-RU, des opérations programmées d'amélioration de l'habitat. Concernant les centres-villes de Toulon, la Seyne-sur-Mer et Hyères, il est ainsi proposé de maintenir les dispositions du Fonds d'aide à l'habitat, les aides financières durant cette période transitoire sur le périmètre de l'OPAH-RU actuelle pour les centres-villes de Toulon, La Seyne et Hyères, à hauteur d'une enveloppe maximum de 1,3 million d'euros pour l'année 2025.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Habitat privé bien chez soi, politique d'accompagnement pour la rénovation.

N°24/12/038 - HABITAT PRIVÉ - BIEN CHEZ SOI - POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION DE L'HABITAT DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS RELEVANT DES PLAFONDS ANAH - POURSUITE DU DISPOSITIF TRANSITOIRE POUR L'ANNÉE 2025

Mme LEVY.- Oui, c'est un dispositif que nous devons valider pour les propriétaires occupants, modestes et très modestes, relevant des plafonds de l'Anah dont les travaux relèvent de l'adaptation et/ou de la performance énergétique dans le cadre du dispositif Bien chez soi. Et les travaux préalables à cette étude n'étant pas achevés, il est proposé de poursuivre le dispositif.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, c'est une bonne chose. Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Je vous en remercie.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Dispositif d'aide au permis.

N° 24/12/039 DISPOSITIF AIDE AU PERMIS - ADOPTION DU DISPOSITIF POUR L'ANNÉE 2025 ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS AFFÉRENTES

Mme LEVY.- Oui, nous reconduisons pour l'année 2025 le dispositif d'aide au permis de conduire et d'autoriser le Président de la Métropole à signer les conventions afférentes.

M. LE PRÉSIDENT.- Même vote ? Même vote.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

M. LE PRÉSIDENT.- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention de gestion des déchets. Monsieur VINCENT.

N°24/12/040 - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - 2023

M. VINCENT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est la fin de l'année, vous avez déjà eu un certain nombre de rapports sur l'eau, sur l'assainissement, sur le développement durable. Il nous reste à vous présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public, de la prévention, gestion des déchets. Juste un mot pour vous dire que sur les déchets, nous sommes en France, c'est toujours un petit peu compliqué, nous avons la compétence collecte et prévention et nous avons la compétence traitement. Donc la Métropole n'exerce que la compétence prévention et collecte.

Vous verrez dans ce rapport les principaux indicateurs de 2023. Donc notamment le nombre de composteurs qui ont été distribués sur la Métropole. 32 000 composteurs sur l'ensemble du syndicat qui fait le traitement, donc le Sittomat. C'est près de 100 000 composteurs qui ont été distribués. En ce sens, on répond en grande partie à l'objectif qui a été donné par le gouvernement de mettre à disposition de nos administrés, à partir du 1er janvier 2024, une solution pour traiter nos biodéchets.

Vous trouverez aussi le tonnage des ordures ménagères résiduelles, c'est-à-dire une fois qu'on a trié, enlevé les emballages ménagers, une fois qu'on est allé en déchèterie apporter une multitude de déchets que nous pouvons recycler ou qui ont une filière de traitements spécifiques, comme notamment les matériaux de construction.

Il reste ce qu'on appelle les OMR et ces OMR sont traitées à l'unité de valorisation énergétique de Lagoubran qui, je le rappelle, non seulement produit de l'électricité, nous sommes le premier producteur d'électricité du Var, mais nous chauffons aussi 15 000 logements.

Il faut se réjouir de constater qu'en 2023, les déchets ménagers et assimilés ont eu une baisse importante de 10 %. Et ceci est dû d'une part au fait que sur la Métropole comme sur les autres communes membres du Sittomat, nous avons mis en place un nouveau système de tri. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, pour les emballages ménagers, vous mettez dans une poubelle les papiers carton et dans une autre poubelle à la fois les emballages plastiques, mais aussi les emballages en aluminium, les boîtes de boissons, les capsules de café, etc. Tout ça nous a fait faire une progression dont a bénéficié largement la Métropole et je rappelle que nous aurons en début 2026 un centre de tri au niveau de la Farlède qui nous permettra de trier tous ces déchets.

C'est aussi intéressant de constater que les déchetteries marchent relativement bien puisque sur la Métropole c'est 166 kg par habitant, soit 71 000 tonnes qui passent par les déchetteries et comme je vous l'ai dit tout à l'heure, ces produits

ont différentes issues selon leur qualité. Au niveau de la valorisation des OMR, c'est 86 % de nos ordures ménagères résiduelles qui sont valorisées, ce qui est un chiffre qui est quand même intéressant. Et quand on regarde la valorisation énergétique, elle représente 50 % et la valorisation matière 47 %. Donc il n'y a que 3 % qui partent en enfouissement, ce qui est un chiffre qui est très bas.

Nous rencontrons aujourd'hui, je le dis pour tous mes collègues, des problèmes concernant la collecte des textiles puisque nous avons des bornes qui sont disposées dans chacune des communes qui débordent tout simplement parce qu'aujourd'hui ces textiles ne trouvent pas de solution de réemploi hors de notre pays. Habituellement la grande partie de ces déchets partait en Afrique et aujourd'hui la Chine a décidé aussi d'envoyer ses textiles en Afrique, et donc il va falloir trouver des solutions franco-françaises pour le réemploi de ces textiles.

Pour l'avenir, nous allons devoir nous occuper de nos biodéchets qui représentent à peu près 30 % de nos déchets, qui partent en valorisation énergétique et nous sommes actuellement en train de faire des caractérisations qui vont nous démontrer que nous avons encore beaucoup trop d'emballages ménagers dans nos ordures ménagères résiduelles, dont notamment beaucoup de verre, ce qui est dommageable. D'une part, parce que le verre se recycle à l'infini, et d'autre part, parce qu'il n'y a aucune valorisation énergétique possible pour le verre. Voilà, brosse assez rapidement, Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport annuel 2023.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Monsieur Navarranne.

M. NAVARRANNE.- Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport sur la gestion des déchets pour l'année 2023 appelle, de notre part, deux observations.

M. VINCENT.- Seulement ?

M. NAVARRANNE.- Seulement deux observations. C'est un peu la trêve de Noël anticipée, Monsieur VINCENT, mais la deuxième va être plus piquante que la première. La première, c'est celle des efforts faits par la collectivité pour les dispositifs qui nous ont permis de réduire les déchets, de manière d'ailleurs assez multiple, que ce soit les déchets alimentaires et retraités à domicile, les biodéchets, que ce soit les déchets en tri, papier, carton, que ce soit les ordures ménagères plus globales dans les bacs verts. Mais cette première observation, c'est que, malgré la baisse en tonnage des déchets pris en charge, on n'a

jamais eu de prix aussi fort payé par nos administrés pour la collecte et le traitement des déchets. Je rappelle que sur les 65 plus grosses unités urbaines de notre pays, nous sommes classés septième sur notre taux. C'est-à-dire que nous faisons partie des mauvais élèves et pourtant nous avons baissé, tout en augmentant le prix, nous baissions le tonnage de ce qui est collecté. Donc cette première incohérence appelle une première observation de notre part. Jamais nous n'avons payé aussi cher et pourtant jamais nous n'avons aussi peu collecté et retraité.

Enfin, c'est la deuxième observation, un peu plus piquante, mais quitte à passer non pas pour une vieille bique, mais pour un vieux bouc. Pour la quatrième année d'affilée, je sollicite de pouvoir constater la collecte des déchets de la porte d'un administré jusqu'à l'usine de retraitement. Pour la quatrième année d'affilée, peut-être que la réponse qui me sera faite, c'est que ça n'est pas encore possible, il y a un marché en cours ou il y a un marché qui va être... Nous, ce que nous voulons voir, nous voulons juger sur pièce, en qualité d'élu, quel est réellement le cycle d'un déchet dans notre collectivité et de tous les types de déchets, y compris ceux qu'on envoie à l'extérieur de notre département. Donc je sollicite pour la quatrième année d'affilée, et je n'ai pas peur de passer pour le vieux bouc, de pouvoir suivre ce cycle de collecte et de traitement de nos déchets. Nous prendrons acte de ce rapport, mais nous ne pouvons pas nous satisfaire des deux points qui ont été abordés, et notamment sur le prix que nous payons, ce qui est pour nous le plus important, parce qu'il s'agit en fait de l'argent de nos administrés et de nos concitoyens. Je vous remercie.

M. VINCENT.- Monsieur le Président, je vais donc répondre. En matière de déchets, d'ailleurs, comme en matière d'eau et d'assainissement, il y a des directives qui arrivent un petit peu de partout, premièrement de l'Europe. On vient d'en vivre une, à la fois sur l'eau et sur les déchets, qu'on appelle le BREF, qui consiste à mettre en place des analyseurs supplémentaires concernant le mercure.

Nous avons deux unités de valorisation de nos déchets. Un, c'est celle du Sittomat et, sur l'assainissement, c'est celle de l'usine de la station d'épuration de Cap Sicié parce que nous brûlons un déchet, ce sont les boues de station d'épuration et donc dans ces deux cas nous avons dû faire des investissements importants. Je rappelle que pour la station d'épuration c'est près de 15 millions d'euros, ça a été 5,5 millions d'euros pour l'usine d'incinération de Lagoubran. Et bien évidemment, quand il y a un investissement, il se répercute sur le prix que les administrés payent.

Mais c'est assez compliqué, simple peut-être sur la partie assainissement, mais sur les déchets c'est plus compliqué parce qu'en fait ce dont vous parlez c'est la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères. Alors déjà je voudrais vous préciser qu'on a décidé ici de faire trois zones, dont deux sont principales. Sur les différences, en fait il y a deux parties de communes qui ont des taux qui sont totalement différents. Il y a celle des grandes villes qu'on a regroupées, celle des moyennes villes et ensuite les autres villes, avec des taux totalement différents. Puisque je rappelle que la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères est calculée non pas sur les tonnages, mais sur la valeur locative dans chacune des communes, qui a conduit 2 communes, une à avoir 16 % de taux et l'autre à n'en avoir que 9, 8 et quelques. Et donc on a décidé ici d'essayer d'avoir un regroupement. Donc ce dont vous parlez déjà, cette augmentation, elle est due en partie à la décision qu'on a prise ici, par exemple, sur la commune de Saint-Mandrier on a une augmentation, sur la commune de La Crau on a une diminution et normalement dans les trois grandes villes la Seyne, Toulon et Hyères c'était des taux à peu près similaires, il n'y a pratiquement pas d'augmentation.

Deuxièmement, ce sont les directives qui nous arrivent de l'Europe. Je vous en ai cité une et comme on est en France, on est malin, en général quand il y a une directive européenne, on essaye de rajouter un plus franco-français. C'est le cas d'un certain nombre de mesures qui ont été prises, ce qu'on appelle la traduction en droit français, et il y en a toute une série de mesures qui sont en train d'être analysées. Vous savez que la France a été condamnée, sur la qualité de l'air. Elle a été aussi condamnée sur le taux de plastique qu'on retrouvait dans les ordures ménagères. Et donc, il y a des pénalités. Un milliard d'euros que la France va devoir payer. Et donc, il y a dans les tuyaux une répartition de ce milliard d'euros qui va être imposée aux collectivités qui ont des taux de recyclage en matière de plastique qui sont mauvais, ou, en tous les cas, qui ne sont pas ceux qu'on devrait attendre. Il y a aussi, sur l'incinération, la TGAP. Alors justement, pour vous dire que c'est scandaleux, parce qu'aujourd'hui, vous avez des produits qui ne se recyclent pas, les emballages ménagers qui ne se recyclent pas. Ces produits, comme ils ne se recyclent pas, vont dans les OMR. Ils sont soit, alors je parle au niveau français, valorisés énergétiquement ou soit mis en décharge. Et là, il y a une TGAP, taxe générale sur les activités polluantes. Et donc, cette taxe générale sur les activités polluantes, le gouvernement français a décidé d'imposer une augmentation chaque année.

Pour la valorisation énergétique, c'est une augmentation de 2 euros par an. Sur les centres d'enfouissement technique, qu'on appelle les décharges, c'est beaucoup plus, c'est 23 euros, à la tonne. Alors, heureusement, on n'a enfouit que 3 %, on valorise 97 %, donc une partie de ces 2 euros on les paye et une

partie de ces 23 euros supplémentaires on les paye et tout ça conduit à une augmentation chaque année du traitement de nos déchets.

Ensuite vous n'êtes pas sans savoir, je répondrai à la deuxième question un peu plus rapidement après, qu'il y a des formules de révision de prix sur les collectes qui nous sont appliquées par les délégations de service public que nous faisons au niveau de la collecte des ordures ménagères, au niveau de tout ce qui est traitement des déchets. Là aussi, ça se répercute normalement sur le coût du traitement. Ca, c'était la réponse à la première question. Si vous voulez plus de détails, je vous reçois.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, peut-être en privé.

M. VINCENT.- Et puis, Monsieur, je propose à notre DGS de mettre un petit budget pour lui offrir...

M. LE PRÉSIDENT.- Ce voyage parmi les déchets.

M. VINCENT.- Non, non, c'est pas tellement ça, mais pour lui offrir des bottes, un bleu de travail et un casque, et très volontiers, je vous accompagnerai. Pourquoi ne l'avons-nous pas fait ? Et vous n'étiez peut-être pas là la semaine dernière quand un de nos collègues nous a posé une question au sujet d'Eco Recept. Je vous rappelle que la société qui nous conditionnait les déchets pour les envoyer, on en a parlé tous les deux à Nîmes, jusqu'en 2026, a déposé son bilan et elle défraie la chronique puisqu'encore dans la semaine, vous avez été mis au courant par la presse que, non seulement Eco Recept avait déposé son bilan, mais qu'en plus avait détourné des déchets vers l'Espagne et vers une décharge qui se trouve à Flassans. Ça ne concerne pas la Métropole, ça concerne surtout le Sittomat, et nous avons porté plainte. Voilà, mais je serai très heureux de vous accueillir lors de l'inauguration du centre de tri de La Farlède. Ça nous coûtera moins cher en déplacement, mais je vous recevrai très volontiers pour vous donner tous les entretiens.

M. LE PRÉSIDENT.- Et bien vous voyez, comme c'est gentil.

M. NAVARRANNE.- Est-ce que vous me permettez juste une minute ? Je ne pensais pas entendre un discours eurosceptique sur les décisions absurdes de l'Union Européenne, mais je suis bien d'accord avec vous. Souvent, les normes qui nous sont imposées sont d'une totale absurdité. On oublie quand même qu'on valorise de plus en plus, c'est-à-dire qu'on génère de plus en plus malgré tout de bénéfiques. Et donc, ça devrait malgré tout se retrouver, parce que si le taux ne bouge pas, pour nos administrés, comme les bases, au même titre d'ailleurs que la taxe foncière, comme les bases augmentent, en valeur, ils vont payer toujours plus cher en TOM. Enfin, juste une fin, ça ne coûte rien d'aller

accompagner une tournée. Moi, je veux bien aller dans le camion, donc il n'y a pas de frais, c'est zéro. Et justement, vous voyez l'affaire qui a été révélée sur la manière dont les déchets sont partis ailleurs, alors qu'on nous promettait qu'ils étaient traités, même si ce n'est pas ceux, a priori, de notre collectivité. C'est pour ça que je veux aller voir, et c'est pour ça que je veux faire la tournée de la porte jusqu'au retraitement, y compris dans l'usine qui était historiquement à Nîmes. Je veux voir de mes yeux la manière dont ça se passe, y compris d'ailleurs pour vérifier que la collectivité ne soit pas abusée par le délégataire qui lui, permettez-moi d'en terminer là, fait du bénéfice.

Comme je parlais des compagnies maritimes tout à l'heure, les délégataires qui gèrent nos ordures et qui font l'enlèvement des ordures ménagères ne sont pas des nécessiteux et ils peuvent aussi prendre leur part à l'effort qui est consenti par nos administrés pour diminuer peut-être un peu aussi leurs bénéfices. Y compris quand on leur impose quelques taxes sûrement indues par la technocratie européenne et la bêtise des hommes politiques français qui nous gouvernent, qui eux appliquent souvent des normes plus drastiques encore que les normes absurdes de l'Union Européenne. Merci de cette minute complémentaire, Monsieur le Président.

M. VINCENT.- Justement, je n'irai pas sur ce chemin, simplement sortez-vous de l'esprit que valoriser, ça coûte moins cher, les biodéchets, ça va nous coûter une fortune parce que le traitement des biodéchets est bien plus cher que la valorisation énergétique, parce que nous avons une unité de valorisation énergétique dont le coût est peut-être le moins cher de France. Deuxièmement, sur la collecte sélective, certains disent « c'est bien, on fait de la collecte sélective sur les emballages ménagers, ça ne coûte rien ». Si je vous donne un ordre d'idée, valoriser énergétiquement, ça coûte 100 euros la tonne. Aujourd'hui, la collecte sélective de nos emballages aménagés, c'est 60 euros la tonne. Donc on approche petit à petit, parce qu'on nous demande tellement de différencier les différentes sortes de plastique, de cartons, etc. Deuxièmement, le prix de revente de ces matériaux a chuté. Il y a moins d'équilibre qu'auparavant. Donc il faut se sortir de l'esprit que valoriser, ça coûte forcément moins cher. J'ai terminé, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour ce débat très complet. Je mets aux voix le projet de délibération. Pas d'observation complémentaire ? Abstention ? Il est donc adopté.

POUR : 73

CONTRE : 2 - M. Gilles BALDACCHINO - M. Amaury NAVARRANNE

ABSTENTION : 2 - Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI

(Adoption à la majorité)

Madame ROUSSEL prend acte du rapport

M. LE PRÉSIDENT.- Convention de coopération pour la réalisation de l'atlas de la biodiversité. Gilles.

N° 24/12/041 CONVENTION DE COOPÉRATION PUBLIC-PUBLIC POUR LA REALISATION DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ MÉTROPOLITAINE DE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. VINCENT.- Très simplement, nous avons décidé de nous lancer dans un atlas de la biodiversité métropolitaine. C'est assez intéressant parce que ça nous servira demain, notamment dans notre PLUI, puisque nous aurons commune par commune cet atlas. Je sais que certaines communes ont déjà fait ça et j'ai indiqué à nos collaborateurs que, bien évidemment, il faudra se servir de ce qui a déjà été fait. Et donc, on vous propose de conclure entre notre Métropole, le Conservatoire d'Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur, donc le CEN PACA, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), la Fédération pour la protection pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, ainsi que le conservatoire botanique national méditerranéen, une convention de coopération publique afin de réaliser ensemble l'atlas de la biodiversité métropolitaine.

M. MUSSO.- Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais m'abstenir sur cette délibération, d'abord parce que je pense que là, on est en plein dans l'Europe, l'Etat, puis nous, on s'en rajoute une couche pour nous embêter après, mais ça, c'est pas grave, c'est une remarque d'intérêt général. En revanche, je trouve quand même assez regrettable que nous ayons les pêcheurs, mais la Fédération départementale des chasseurs a été complètement oubliée. Alors, il me serait très agréable qu'on puisse les contacter et les mettre au milieu quand même, parce que toutes les personnes habitant dans notre pays sont respectables.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Moi, je trouve que c'est bien de faire un atlas. Il contribuera à un ouvrage que vous trouverez en sortant, qui vous est offert à développer la connaissance de la culture métropolitaine. Il faut savoir ce qui se

passer sur l'ensemble de la Métropole et pas uniquement dans sa commune. L'ouvrage, c'est un ouvrage qu'a réalisé l'Office du tourisme sur le patrimoine naturel et architectural de la Métropole. De la même façon, c'est intéressant de savoir ce qui se passe sur la biodiversité en général dans la Métropole. Donc de ce point de vue, ça me paraît très positif. S'il n'y a pas d'observation, le projet de délibération est donc adopté.

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – M. Ange MUSSO

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Toujours une convention de coopération pour la réalisation d'un plan d'actions pour les espèces végétales exotiques envahissantes.

N°24/12/042 - CONVENTION DE COOPÉRATION PUBLIC - PUBLIC POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN D' ACTIONS RELATIF AUX ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES SUR LES SITES NATURELS DE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. VINCENT.- On en a de plus en plus, mes chers collègues. Vous pouvez lire régulièrement dans la presse, je ne sais plus le nombre, mais ça devient inquiétant. On a des espèces envahissantes qui nous arrivent d'ailleurs, d'autres pays, d'autres continents même, qui n'ont pas le même climat que nous, qui se développent. Une dernière arrivée qui inquiète beaucoup, c'est le fameux crabe bleu. Heureusement, on a trouvé la solution. On peut le manger. Et donc le principal prédateur, ça va être l'Homme. Il est aussi intéressant de savoir que nous avons des espèces végétales, exotiques, envahissantes. Il y a une dizaine d'années, on nous a demandé, je vais dire de façon générale, à enlever dans nos ronds-points, dans nos espaces publics, l'herbe de la pampa. Comme son nom le définit, la pampa, ça ne vient pas de chez nous. Et donc, cette herbe est vraiment envahissante et il y en a d'autres d'ailleurs. Alors, je suis un peu contre le mimosa, mais il y a des espèces de mimosa qui, elles, sont encore plus envahissantes et provoquent, au niveau de leur couverture, un assèchement des sols qui fait qu'il n'y a plus rien qui pousse. Il est donc intéressant de réaliser des actions de gestion et de suivi efficaces. Et c'est pourquoi la Métropole souhaite se doter d'un programme d'actions relatif à ces espèces envahissantes. Et puis essayer de voir comment on peut s'appuyer sur cette expertise scientifique et technique du Conservatoire botanique

national méditerranéen, qui nous permettra, grâce à ses connaissances, de mener à bien la préservation de nos espaces naturels.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Pas d'observation ? Oui, Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE.- Effectivement, vous connaissez notre attachement à la régulation et aux frontières, et donc nous serons bien évidemment favorables à ce plan d'actions contre les espèces exotiques envahissantes, y compris végétales. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? C'est donc approuvé.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

Mme MUSCHOTTI.- Moi je veux bien, Monsieur le Président et chers collègues, qu'on fasse de l'humour et j'ai essayé d'en faire, ce n'est pas ma spécialité. En revanche, comparer des êtres humains à des plantes exotiques envahissantes, je trouve ça purement scandaleux dans une enceinte républicaine. Oui, Monsieur Navarranne. Mais ça vous embête ? Mais alors, effectivement, ces relents reviennent quand le Rassemblement National prend un peu plus de temps pour s'exprimer. En tout cas, à titre personnel, en tant qu'élue de la République, moi, je le condamne fermement dans cette enceinte parce que nous devons, à chaque dérapage, Monsieur le Président, rappeler les fondamentaux des valeurs de notre République qui doivent guider nos actions collectives, ici comme ailleurs.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous vous adressez à qui, Madame ?

Mme MUSCHOTTI.- À Monsieur Navarranne, mais si je tourne ma tête, je ne peux pas le voir.

M. LE PRÉSIDENT.- Rapport d'activités, délégation de service public très haut débit.

N° 24/12/043 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC TRES HAUT DEBIT POUR L'ANNÉE 2023

M. STASSINOS.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de prendre acte de la présentation du rapport de la DSP du THD. Donc le développement continue. L'idée, c'est de, à terme, pouvoir relier 500 sites publics et relier nos 63 ZAE sur l'ensemble du territoire. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation, c'est donc approuvé.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

Monsieur BALDACCHINO, Monsieur NAVARRANNE et Madame ROUSSEL prennent acte du rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Fonds de soutien à la production cinématographique, audiovisuelle. Monsieur STASSINOS.

N°24/12/044 - FONDS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE, AUDIOVISUELLE ET NOUVEAUX MÉDIAS - MODIFICATION DU CADRE D'INTERVENTION - 2025

M. STASSINOS.- Alors, il s'agit cette fois-ci de modifier à la marge les conventions et les conditions dans lesquelles la Métropole octroie des aides à la production cinématographique, qui marche plutôt bien. On a un territoire qui est extrêmement attractif, et c'est démontré par le fait que de plus en plus de tournages se tiennent sur la Métropole. Je pense qu'on sera capable d'annoncer de très bonnes nouvelles en 2025 comme on a été capable de le faire en 2024. Il y a notamment la saison 2 de Tom et Lola qui va commencer, à partir de janvier-février avec des beaux succès d'audience sur France 2. Donc des très beaux succès d'audience. On était devant Koh Lanta, quand même. Alors moi je ne suis pas un fan de Koh Lanta, mais on a réussi à être devant et puis il y a beaucoup de productions qui souhaitent venir tourner chez nous. Ils sont bienvenus, ça participe à l'attractivité du territoire et tant mieux pour chacun de nous. Ça permet aussi d'avoir des retombées financières sur la Métropole et puis en parallèle de créer des filières de formation, de créer de l'emploi. Ce ne sont que des bonnes nouvelles, c'est ça l'esprit de Noël.

M. LE PRÉSIDENT.- Bravo. Pas d'observation ? Oui Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE.- Oui, j'ai juste une remarque, c'est vrai qu'on a très souvent - d'ailleurs ces rapports en commission attractivité économique qui tombent si j'étais pas à la commission qui gérait la semaine dernière celle des déchets, mon cher collègue, c'est que j'en suis pas membre, mais pourquoi pas être invité à la prochaine - ces sujets là dans la commission, simplement un sujet un peu parallèle à cela, puisqu'on délibère à la fois sur la question du bureau des tournages et des nouveaux médias, c'est une annonce qui a été faite, dont on attend la consolidation ou non, concernant la chaîne locale BFM Toulon-Var qui sert aussi à la valorisation. Alors pour ceux qui la regardent, c'est-à-dire pour les habitants de notre Métropole, et donc on devrait peut-être attirer simplement attirer l'attention collective autour du devenir de ce décrochage local de BFM, afin qu'on puisse essayer de maintenir ce service. Puisque pour ceux qui regardent la télévision, autant la regarder avec des sujets qui ont attiré plus spécifiquement à notre territoire. Et donc peut-être un appel collectif à ce que nous soyons vigilants, à ce que le groupe qui détient BFM ne coupe pas ses chaînes locales et notamment la nôtre, celle de Toulon-Var. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Et bien, ils vont être contents. Vous avez marqué des points pour BFM. Alors ? On approuve.

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 - M. Jean-David MARION

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ALBERTINI. Approbation du rapport de la Société d'économie mixte.

N° 24/12/045 APPROBATION DU RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE À OPÉRATION UNIQUE LA SEYNOISE DES EAUX - EXERCICE 2023

M. ALBERTINI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit, comme chaque année, de vous présenter le rapport de la Société d'économie mixte, La Seynoise des eaux, qui a pour objet d'assurer la gestion de service public d'eau potable qui lui a été confiée dans un cadre de concession. La Métropole est représentée par quatre membres au conseil d'administration et le rapport des mandataires a pour objectif de donner une information complète sur la

société de manière à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle en présentant notamment les comptes annuels de l'exercice 2023.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Convention de remboursement des achats d'eau.

N° 24/12/046 CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES ACHATS D'EAU PENDANT LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ADDUCTION D'EAU BRUTE CARCÈS/LA VALETTE-DU-VAR A BESSE SUR ISSOLE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. ALBERTINI.- Bien, alors là c'est un peu plus compliqué. En fait, la Métropole doit réaliser à Besse sur Issole des travaux de renouvellement de l'adduction d'eau brute qui va de Carcès à l'usine de Toulon sise à La Valette en début d'année 2025. Cette opération ne permet plus au délégataire de mobiliser la retenue de Carcès tel que prévu au contrat de DSP. Dans ce cas, la charge des achats d'eau complémentaires est supportée financièrement par la Métropole Toulon Provence Méditerranée et afin de pouvoir organiser le remboursement des achats d'eau réalisés, une convention fixant des modalités financières doit être signée entre la Métropole et la compagnie des eaux et de l'ozone. Il est proposé d'autoriser la signature de la convention afin de permettre le remboursement des achats d'eau dans le cadre de l'opération travaux de renouvellement de l'adduction d'eau brute.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Pas d'observation ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Convention de reversements périodiques d'acomptes à l'agence de l'eau.

N°24/12/047 - CONVENTION DE REVERSEMENTS PÉRIODIQUES D'ACOMPTES À L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANÉE CORSE AU TITRE DES SOMMES PERÇUES POUR LA REDEVANCE SUR LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

M. ALBERTINI.- Bien, mes chers collègues, il y a une modification depuis la loi de finances 2024 sur les redevances de l'Agence de l'eau. Donc à partir du 1er janvier 2025, les anciennes redevances pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte sont supprimées et remplacées par une redevance sur la consommation d'eau potable, une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement. De ce fait, la convention de reversement des acomptes signée le 19 novembre 2018 entre la Métropole et l'Agence de l'eau est rendue caduque. Afin de permettre la continuité du paiement des acomptes dus au titre de la nouvelle redevance sur la consommation d'eau potable, qui est collectée à l'instar des anciennes redevances par l'exploitant du service d'eau potable, il convient de signer une nouvelle convention ayant le même objet. L'encaissement par la Métropole TPM et le reversement de la redevance sur la consommation d'eau potable ne concernent que la régie Six-Fours-les-Plages et La Garde. Le nouveau dispositif, en cumulant les redevances, s'établit en 2025 avec les trois redevances dont je vous ai parlé. Il est sans incidence pour l'usager, le montant étant le même que celui de 2024.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? C'est donc adopté.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Une contre-valeur relative à la redevance, l'Agence de l'eau.

N°24/12/048 - FIXATION DU MONTANT DE LA CONTRE-VALEUR RELATIVE A LA REDEVANCE DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ANNÉE 2025

M. ALBERTINI.- Voilà, mes chers collègues, donc en lien avec le nouveau dispositif qui est évoqué, il convient de délibérer pour fixer le tarif de la

contre-valeur à reverser à l'Agence de l'eau pour la performance des systèmes d'assainissement. Cette contre-valeur est fixée pour l'année 2025 à 0,009 euros hors taxe le mètre cube.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout le monde est d'accord ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? C'est donc approuvé.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Encore une contre-valeur.

N° 24/12/049 FIXATION DU MONTANT DE LA CONTRE-VALEUR RELATIVE A LA REDEVANCE DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE - ANNÉE 2025

M. ALBERTINI.- Même chose pour la contre-valeur relative à la performance qui est fixée à 0,010 euros hors taxe le mètre-cube.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? C'est donc approuvé.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Avenant au bail emphytéotique relatif aux modalités de gestion des ouvrages d'assainissement de la station d'épuration de la Porquerolles.

N° 24/12/050 AVENANT N°1 AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE RELATIF AUX MODALITÉS DE GESTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION DE PORQUEROLLES À HYÈRES

M. ALBERTINI.- Mes chers collègues, l'arrêté préfectoral du 4 février 2022, qui autorise l'utilisation des eaux usées traitées issues de la station d'épuration de Porquerolles en sortie des lagunes à des fins d'irrigation de culture, précise les responsabilités des différents maîtres d'ouvrages pour la gestion des ouvrages

du site. Le parc national de Port-Cros, en tant que maître d'ouvrage du système de lagunage, doit assurer les opérations de curage et de faucardage, ainsi que la gestion des boues et des déchets issus de ces ouvrages. Ce système étant précédemment pris en charge par le service assainissement de la Métropole, il est convenu qu'en contrepartie de ces modifications, un loyer annuel de 26 000 euros révisable sera payé par la Métropole pour l'implantation de la station d'épuration sur les terrains du parc national de Port-Cros. Ces modifications doivent être actées par un avenant numéro un au bail initial du 30 décembre 1996.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? C'est donc approuvé

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Régie de recettes parkings métropolitains tarification 2025, Madame Levy.

N°24/12/051 - RÉGIE DE RECETTES PARKINGS MÉTROPOLITAINS - TARIFICATION 2025

Mme LEVY.- Oui, merci, Monsieur le Président, la Métropole est compétente pour la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des parcs et aires de stationnement. Par application de la formule d'indexation, les tarifs 2025 devraient être augmentés de 9,9 %, toutefois, afin de limiter l'impact sur les usagers, il est proposé, pour l'année 2025, de limiter les indexations horaires tarifaires à 5,5 % pour les parcs Hôtels de Ville, Tassigny, Rayon de Soleil, Citadelle et Martini, de refondre la grille tarifaire horaire du parking de Frégate, de geler les tarifs horaires des parkings une Tour fondue excédentaire et de pratiquer la même limite à 5,5 % des indexations des abonnements.

M. LE PRÉSIDENT.- Observations ? Abstention ? C'est donc approuvé. Je vous en remercie.

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 - M. Gilles BALDACCHINO – M. Olivier CHARLOIS - M. Philippe LEROY - Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Francis Roux, règlement général de l'exploitation des ports en régie de la Métropole.

N° 24/12/052 REGLEMENT GENERAL D'EXPLOITATION DES PORTS EN RÉGIE DE LA MÉTROPOLE TPM - MISE À JOUR

M. ROUX.- Merci, Monsieur le Président. En raison de l'intégration du port de Saint-Louis, ici, à la ville de Toulon, dans nos ports en régie depuis le 1er janvier 2024 et en raison de la réforme de la réglementation portant sur les garanties d'usage, il convient aujourd'hui de mettre à jour le Règlement général d'exploitation et de le retoiletter en raison de nécessité de gestion.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Abstention ? Contre ? C'est donc approuvé.

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 - M. Jean-David MARION

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Port de Saint-Elme.

N° 24/12/053 PORT DE ST ELME - COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER - REMBOURSEMENT PARTIEL D'UNE PARTIE DE LA REDEVANCE 2024 SUITE À L'ENVAHISSEMENT DU PORT PAR LES FEUILLES MORTES DE POSIDONIES

M. ROUX.- Oui, Monsieur le Président, du 1er novembre 2023 au 30 juin 2024, les usagers du port de Saint-Elme bénéficiaires d'une autorisation d'amarrage dans ce port n'ont pu utiliser leur navire et ont subi des troubles de jouissance importants en raison de l'envahissement du port par de grandes quantités de feuilles mortes ou de posidonies. Compte tenu des troubles de jouissance importants subis, il est alors proposé d'accorder à ces plaisanciers, comme prévoit le document tarifaire 2024, un dégrèvement de huit mois sur le montant de la redevance annuelle du seul terme variable. Ce dégrèvement a alors selon les usagers de 363,92 euros à 1 989,32 euros. Les représentants, un montant total de 46 717 euros et se traduira par un avoir sur la redevance 2025.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

M. LE PRÉSIDENT.- Renouvellement de l'adhésion 2025 au gouvernement d'intérêt économique « Vigie Port ».

N° 24/12/054 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2025 AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE « VIGIE PORT »

M. ROUX.- La Métropole Toulon Provence Méditerranée a adhéré au gouvernement d'intérêt économique « Vigie Port » le 1er janvier 2019. Outre la Métropole TPM, ce syndicat regroupe ce jour 13 autres autorités portuaires. Il convient donc de renouveler cette adhésion pour l'année 2025 pour un coût de 30 000 euros hors taxes de cotisations annuelles et de 25 000 euros hors taxes pour le développement de divers modules qui couvrira notamment le renforcement de la protection cyber. Ces montants sont identiques à l'année précédente.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Cette adhésion est donc approuvée. Ça achève l'ordre du jour du Conseil Métropolitain. Vous pouvez maintenant commencer vos vacances de Noël, vos fêtes de fin d'année. Amusez-vous bien, soyez heureux et apaisés en 2025.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 26.

M. le Président de la Métropole

La Secrétaire de séance

M. Jean-Pierre GIRAN

Mme VEYRAT-MASSON